



**ANNEXE I – Valeur de la subvention départementale**

Sont indiquées ci-après, les valeurs de la subvention financée par le Département des Yvelines pour l'année scolaire 2025-2026, pour les deux catégories d'élèves empruntant les circuits spéciaux scolaires et le préambule de la présente convention, et conformément à la délibération du Conseil départemental en date du ... .. 2025

<b>Catégories d'élèves</b>	<b>Valeurs de la subvention départementale Aide forfaitaire :</b>
<b>Elèves éligibles</b>	62 €
<b>Elèves non éligibles</b>	62 €

Accusé de réception en préfecture  
078-217801265-20250616-2025-51-DE  
Date de réception préfecture : 20/06/2025